

Traite d'êtres humains : 3 ans de prison requis contre un ex-ministre du Burundi

RFI, 10-09-2019 Ce lundi 9 septembre s'est tenu au tribunal de Nanterre, en région parisienne, le procès d'un ancien ministre burundais, ex-haut fonctionnaire de l'Unesco et de son épouse. Poursuivis notamment pour traite d'êtres humains, ils sont accusés d'avoir exploité dix ans durant un compatriote burundais dans leur villa de l'ouest parisien. Compte-rendu d'audience.

« À Methode, les yeux dans les yeux, jamais je ne vous ai demandé de vous agenouiller devant moi, jamais », apostrophe durement Gabriel Mpozagara. « Vous ne pouvez pas interpellier le plaignant », interrompt la juge. « N'utilisez pas ce ton, pas de menace ». Jusqu'à cet éclat, l'ex-procureur et ministre de la Justice du Burundi avait tenté, d'une petite voix mais non sans effets de manche, de défendre sa version. Venu en France pour accompagner leur enfant autiste, phobique de l'avion, Methode Sindayigaya avait dit avoir perdu son passeport. Le couple n'avait pas voulu le jeter à la rue. Il était devenu, explique l'accusé, « une sorte de garçon au pair, un ami qui aidait parfois aux tâches ménagères ». C'est lui qui voulait rester, raconte l'ancien haut fonctionnaire. « Au point de ne pas voir sa femme et tout jeunes enfants pendant dix ans », demande la juge à l'épouse Mpozagara. « Il était libre comme l'air, c'est de sa faute, puisqu'il ne voulait pas repartir », rétorque, plus véhémentement, l'écornifante septuagénaire. « Aujourd'hui suis libre » Face au couple, Methode Sindayigaya a une posture modeste, mais ne baisse pas les yeux. Il raconte comment, parti pour s'occuper de leur fils pendant trois mois, il s'est fait voler sa vie. Dix ans à travailler 19h sur 24, mal nourri, mal logé, humilié. S'il ne s'est pas enfui, c'est par peur : isolé dans un pays inconnu dont il ne maîtrisait pas la langue, son passeport confisqué par un couple puissant ; peur pour sa famille aussi, qui aurait reçu des menaces au pays. « Aujourd'hui, je suis libre, fier et je demande seulement justice », confie-t-il. Le parquet a requis trois ans de prison, dont un avec sursis et mise à l'épreuve. Les avocats de Methode ont demandé plus de 750 000 euros de réparation. La défense a plaidé la relaxe pour traite d'êtres humains. Jugement attendu le 21 octobre.